

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AFFAIRES MARITIMES
Signature de la charte des plages sans déchet plastique.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Portée par le Ministère de la Transition écologique et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), la charte « Plages sans déchet plastique » prône un avenir plus respectueux de l'environnement marin.

Fruit du Plan Biodiversité 2018 qui fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025, elle vise à préserver les plages de la pollution plastique. En effet, il est important de savoir que 80 % des déchets en mer proviennent des activités à terre.

Créé dans le cadre de l'action 30 du plan d'action ministériel « Zéro déchet plastique en mer », cet outil d'engagement volontaire et non contraignant pour les communes ouvre la voie à des plages plus propres et plus belles.

La charte comprend **15 actions concrètes**, mises en œuvre progressivement suivant les capacités propres de la collectivité et réparties en trois catégories :

- Sensibilisation,
- Prévention,
- Ramassage/nettoyage/collecte et tri.

De plus, pour faciliter la collaboration et le partage d'informations, un espace de travail collaboratif (*Sharepoint*) géré par le ministère a été mis en place au profit des communes. Ce portail offre une mine de ressources : guide de bonnes pratiques, expériences des communes, bilans des actions menées...

En signant cette charte, la commune de Portivechju poursuit son engagement du respect de la biodiversité, de la promotion du recyclage et de l'éducation environnementale. Cette opportunité permet également de rejoindre une communauté active de collectivités qui partagent une même vision de la préservation de l'environnement.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la signature, en date du 14 mars 2023, d'une convention de partenariat entre le Ministère de la Transition Ecologique et l'ANEL sur l'animation de la charte « Plages sans déchet plastique »,

Vu la Charte des plages sans déchets plastiques proposée par le Ministère de la Transition écologique,

- d'autoriser le Maire à signer la Charte des plages sans déchet plastique portée par le Ministère de la Transition écologique et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), ci-annexée.